

Téléphone CCP 024 491.01.12 10-681-7

**FACTURE DIVERSE** 

No. facture : 112469 / 63489

Date facture : 21.01.2022 Date d'échéance : 08.03.2022

No TVA

:

Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione Monsieur Siorellino Nathan Avenue 14-Avril 3 1020 Renens VD

Libellé

Montant

COLLEGE DE LA FORCLAZ

Concerne: location du 8 au 10 avril 2022

Location

390.00

Solde en notre faveur

390.00

🔻 🛡 💜 Vor der Einzahlung abzutrennen / A détacher avant le versement / Da staccare prima del versamento 🔻 🛡 🛡 Versamento Girata Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta Einzahlung Giro Versement Virement inzahlung für / Versement pour / Versamento per **BR Alpes Chablais Vaudois** BR Alpes Chablais Vaudois Keine Mitteilungen anbringen 1860 Aigle 1860 Aigle Pas de communications Zugunsten von / En faveur de / A favore di faveur de / A favore di Non aggiungete comunicazioni Commune d'Ormont-Dessous **Commune d'Ormont-Dessous** IDA 07.2020 ch. du Planchamp 2 ch. du Planchamp 2 1863 Le Sépey 1863 Le Sépey 30 07400 40300 06348 90011 24691 Einbezahlt von / Versé par / Versato da Konto / Compte / Conto 01-22919-8 01-22919-8 **CHF CHF** ០០ 390 Monsieur 00 390 Siorellino Nathan 300740040300063489001124691 Avenue 14-Avril 3 1020 Renens VD Monsieur Siorellino Nathan 609 Avenue 14-Avril 3 1020 Renens VD

0100000390005>300740040300063489001124691+ 010229198>

# MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS



Chemin du Planchamp 2 1863 Le Sépey Tél. 024 491 01 11 greffe@ormont-dessous.ch www.ormont-dessous.ch

> Monsieur Nathan Siorellino L'Avenue du 14 avril 3 1020 Renens

Réf: MN/320.01.042

Téléphone du répondant : 079 157 65 29

Le Sépey, le 21 janvier 2022

### Collège de La Forclaz

Monsieur,

Nous vous remercions de votre demande et avons le plaisir de vous confirmer la réservation du bâtiment cité en titre comme suit :

#### du vendredi 8 avril 2022 à 18h00 au dimanche 10 avril 2022 à 18h00.

Vous trouverez, au verso, les conditions de location et en annexe une facture ainsi qu'un bulletin de versement pour le règlement des nuitées.

Nous attirons votre attention sur la situation particulière du bâtiment au cœur du village de La Forclaz et vous remercions, dès lors, de veiller au respect du repos et de la tranquillité publics, et ce tout particulièrement au-delà de 22 heures. De plus, nous vous remercions de bien vouloir contrôler que les chemins et places de parc privées situés aux alentours du collège soient en tout temps accessibles aux ayants droit.

Pour terminer, les mesures édictées par les autorités compétentes relatives à la lutte contre le coronavirus doivent impérativement être respectées.

Tout en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic

Rémy Fischer

1 diretto

La Secrétaire

Isabelle Mermod Gross

Annexes Facture

Directives de remise en état des lieux Plan du parking pour les locataires

Copie

M. Pierre-Alain Borloz, Municipal (par courriel)

M. Charles-Albert Raymond, concierge, 079 798 25 97

Bourse communale

## MISE EN ETAT DES LIEUX APRES UTILISATION

#### Cuisine

- ✓ Nettoyer la machine à café à disposition des locataires. Prière d'utiliser uniquement des capsules « Nespresso Original ».
- ✓ Nettoyer la vaisselle, les couverts, les plans de travail, etc.
- ✓ Nettoyer tous les éléments utilisés de la cuisine, y compris le lave-vaisselle, le four et les plaques de cuisson.
- ✓ Balayer et récurer le sol de la cuisine.

## Réfectoire

- ✓ Nettoyer et empiler les tables et les chaises selon le plan affiché.
- ✓ Balayer et récurer la salle.

#### **Sanitaires**

- ✓ Nettoyer les douches et les WC.
- ✓ Balayer et récurer les locaux sanitaires.

#### **Divers**

- ✓ Balayer les escaliers et les dortoirs.
- ✓ Évacuer le verre, les sacs à ordures, etc.
- √ S'assurer que tous les éléments électriques sont éteints.
- ✓ Fermer le bâtiment à clé en quittant les lieux.

A noter que la remise en état des lieux doit impérativement être effectuée le jour même de l'utilisation.